

COMMUNE DE PROUZEL

80160



République Française
Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Canton d'Ailly sur Noye

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 17 décembre 2024

Convocation : 10 décembre 2024
Compte rendu du : 19 décembre 2024

Etaient présents : Madame Nathalie PIZZAFERRI, Monsieur Pascal LENOIR, Monsieur Matthieu DACHEUX, Madame Josiane THIERRY, Monsieur Dominique BELLET, Monsieur Yannick DECOSTER, Madame Catherine DUCATEL, Madame Caroline LECAT, Monsieur Audouin de l'EPINE, Madame Blanche de l'EPINE, , Monsieur Arnaud THIERRY,

Absents excusés : Messieurs Olivier SAILLARD et Thibault DREUE, Madame Béatrice VANHUSE

Secrétaire de séance : Monsieur Matthieu DACHEUX

La séance est ouverte à 18h30

.....
Rappel de l'ordre du jour :

- 1- Redevance sur la consommation de l'eau potable et redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025
- 2- Course Cycliste de l'AC Amiénoise en 2025
- 3- Information sur la collecte des bacs noirs par Trinoval en 2025
- 4- Point sur les raccordements à la Fibre
- 5- Information sur la mise en place d'un plateau ralentisseur sur Fossemanant et Prouzel
- 6- DIVERS

Approbation du compte rendu de la séance du 26 novembre 2024

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1- **Redevance sur la consommation de l'eau potable et redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025**
Délibération n°29/2024

Les redevances des agences de l'eau sont une composante du prix de l'eau qui leur permet de soutenir le financement d'actions en faveur de l'amélioration de la gestion quantitative et qualitative de l'eau et la restauration des milieux aquatiques.

À compter de 2025, ces redevances évoluent pour envoyer un signal prix accru sur la performance des services d'eau potable et d'assainissement.

Ainsi, trois nouvelles redevances sont créées : une redevance sur la consommation d'eau potable, une redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif et une redevance pour la performance des réseaux d'eau potable. Elles se substituent aux redevances existantes pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte.

Madame le Maire rappelle que la CC2SO a repris la compétence assainissement collectif le 1^{er} janvier 2024.

La redevance « consommation d'eau potable » dont :

- le tarif est fixé par l'agence de l'eau ARTOIS-PICARDIE à 0,40 €HT/m³ pour l'année 2025.

La redevance pour performance des réseaux d'eau potable :

- Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau ARTOIS-PICARDIE à 0,10 €HT/m³ pour l'année 2025.

Considérant que pour l'année 2025, le coefficient de modulation est fixé forfaitairement à 0,2 pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable (la performance des réseaux d'eau n'étant pas prise en compte pour cette première année).

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

Après en avoir délibéré et le conseil municipal décide :

- De fixer à 0,02 €HT /m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

2- **Course Cycliste de l'AC Amiénoise 2025**
Délibération n°30/2024

Madame le maire rappelle que lors du conseil municipal du 17 septembre 2024 les membres du conseil avaient accepté à l'unanimité le passage de la course cycliste de l'AC Amiénoise. La course se déroulera le dimanche 16 mars 2025 à partir de 13h30. Le matin le semi-marathon de la Coulée Verte passera aussi le matin dans le village comme l'année dernière. Le conseil doit maintenant délibérer sur le montant de subvention à accorder.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 200 euros à l'AC Amiénoise pour la course cycliste du dimanche 16 mars 2025.

3- Information sur la collecte des bacs noirs par Trinoval en 2025

Madame le Maire informe le conseil que TRINOVAL a annoncé la collecte des bacs noirs une fois toutes les deux semaines à partir du 1^{er} janvier 2025.

Après une période test qui s'est déroulée avec succès sur Quevauvillers, Namps Maisnil et Fresnoy au Val, Trinoval décide d'appliquer cette nouvelle organisation pour toutes les communes de l'ancien canto de Conty, puis dans les années à venir, à l'ensemble du territoire.

Les déchets non recyclables étant de moins en moins nombreux, la collecte des bacs noirs toutes les deux semaines est plus adaptée. En respectant le tri et en compostant ses biodéchets, les bacs sont moins remplis. Cela permet d'espacer les collectes tout en limitant l'augmentation de la redevance, alors que les coûts de gestion augmentent sans cesse (notamment avec la TGAP).

La redevance augmentera de deux euros en 2025. Trinoval rappelle que le prix de la redevance inclus, la collecte des bacs à domicile, la collecte des bacs de verre et papiers, les déchetteries. Les composteurs seront toujours proposés à prix réduit.

Trinoval informe les administrés avec des cravates sur les bacs noirs, la mairie au moyen d'Intramuros et de Facebook pour l'instant ainsi qu'un affichage dans le panneau à côté de l'école. Des calendriers seront imprimés à la mairie pour les personnes en faisant la demande. Trinoval reste à l'écoute des administrés s'il y avait des questions quant à la collecte.

4- Point sur le raccordement à la Fibre

La société Altitude Infra qui a déployée la fibre nous a adressé le suivi de la commercialisation des communes éligibles à la fibre optique sur le territoire de Somme Sud Ouest. Le taux de raccordement moyen du RIP est de 56,84% après 7 ans de campagne, celui de l'EPCI à 55,90%.

L'arrêt du cuivre étant prévu entre 2027 et 2030, pour Prouzel, il reste un nombre d'habitations non raccordées. La mairie étudie la possibilité d'informer, début 2025, au moyen d'un courrier les personnes concernées.

5- Information sur la mise en place d'un plateau ralentisseur entre Fossemanant et Prouzel

Monsieur André Lefevre, Maire de Fossemanant a informé de la mise en place d'un plateau ralentisseur avec une limitation de vitesse à 30km/h à la sortie de Fossemanant en direction de Prouzel sur la D8C. La route étant à cheval sur Fossemanant et Prouzel, une convention sera signée entre les communes. Les frais sont entièrement à la charge de Fossemanant.

DIVERS

Démolition des silos de l'ancien site Noriap : le chantier de démolition a bien avancé et la plupart des bâtiments et silos ont été démolis. Le chantier s'arrête pendant les vacances scolaires entre le 21 décembre et le 5 janvier 2025.

Retour sur le Noël des enfants de Prouzel : De nombreux bénévoles ont proposés des ateliers de fabrication de petits sujets décoratifs de Noël aux enfants ainsi que stand photo, boissons chaudes, musique et orgue de barbarie, chocolats et photo avec le père Noël. Une très belle après-midi. Madame le Maire remercie le comité des fêtes et tous les bénévoles de leur implication. Il est tout de même dommage de constater que des personnes inscrites au préalable ne sont pas venues à l'évènement.

La distribution des colis de Noël aux aînés est terminée et a été appréciée. 30 colis pour personnes seules et 26 colis couples pour une somme de 1526 euros ont été offerts par la commune. Les remerciements écrits de M. et Mme LONGUET et M. Mme DEROUSSANT ont été reçus en mairie.

Retour sur le Téléthon 2024 : Les bénévoles de Prouzel, Fossemanant, Bacouël, Nampty se sont associés à ceux de Plachy pour faire du Téléthon une grande réussite : 6044, 31 € vont être reversés à l'AFM contre 5125 € en 2023. Ce montant se compose de 5474.31 de bénéficiaires sur nos activités et de 570 € de dons.

Madame le Maire remercie les adjoints, les conseillers et les agents pour cette année passée et donne rendez-vous l'année prochaine. Elle rappelle que depuis le Covid, les traditionnels vœux du Maire du mois de janvier sont remplacés par l'accueil des nouveaux habitants aux beaux jours avec les présidents d'association et les bénévoles qui font vivre le village. Madame le Maire les remercie aussi chaleureusement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

N. PIZZAFERRI	P. LENOIR	M. DACHEUX	J. THIERRY	
D. BELLET	Y. DECOSTER	C. DUCATEL	T. DREUE ABSENT PROCURATION	C. LECAT
A. DE L'EPINE	B. DE L'EPINE	O. SAILLARD ABSENT	B. VANHUSE ABSENTE PROCURATION	A. THIERRY